

Questions orales

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que notre régime fiscal puisse fonctionner s'il tourne à tous les vents comme cela.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE**OTAN—LA FRAPPE D'UNE MÉDAILLE POUR SERVICES RENDUS**

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Il y a quelques semaines je lui ai rappelé que le gouvernement s'était engagé, à la suite d'une résolution que j'avais présentée, à ajouter à la liste des décorations militaires une médaille en reconnaissance de services rendus au sein de l'OTAN. Faisant suite à la réponse qu'il a donnée il y a quelques semaines, le gouvernement est-il maintenant prêt à passer aux actes?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Oui, monsieur l'Orateur. A la suite des instances du député le ministère a entrepris un travail considérable.

Des voix: Oh, oh!

M. Danson: Des recommandations ont été formulées. Je ne recommanderai pas comme telle une médaille de l'OTAN, préférant une médaille de service général, sur laquelle on peut épingler agrafes et rosettes qui servant à faire reconnaître qu'il s'agit de services rendus dans le cadre de l'OTAN, du NORAD, ou des services spéciaux d'un autre genre. Je préférerais éviter la multiplication des décorations servant à reconnaître les services rendus. Je sais gré au député de l'intérêt qu'il porte à cette question.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS**L'INDEXATION DES PENSIONS D'INVALIDITÉ**

M. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, c'est au ministre des Affaires des anciens combattants que je m'adresse. Étant donné les nombreuses demandes et les encouragements que le ministre a reçus, dirait-il à la Chambre si, au cours des deux prochaines semaines, il entend améliorer le mécanisme d'indexation des pensions d'invalidité des anciens combattants?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je ne dispose pour le moment d'aucun renseignement à ce sujet.

M. Hees: C'est une longue formule qui veut dire non.

* * *

LES PÊCHERIES**LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES RELATIVES AU BANC GEORGE**

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et de l'Environnement.

[M. Rodriguez.]

Ses conseillers canadiens ont-ils recommandé au ministre une entente provisoire pour 1978 en matière de pêche dans le cadre de la contestation de frontière canado-américaine relative à la propriété du Banc George, ou ont-ils recommandé que le Canada adopte une attitude énergique et proclame la délimitation de la frontière autour du Banc George? Dans l'affirmative, où le ministre entend-il tracer cette ligne de démarcation?

Il n'ignore sans doute pas qu'il s'agit là d'une question d'une importance vitale pour les pêcheurs de la côte Est de la région de l'Atlantique car la propriété des bancs prolifiques et rentables de pétoncles du Banc George est évidemment en jeu. L'impasse dans les discussions tient-elle au problème des ressources minières ou à celui des ressources en poissons du Banc George?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, les négociateurs spéciaux qui, pendant des mois, se sont efforcés d'aplanir les différences estimaient être sur le point de conclure un accord. N'ayant pu y arriver, ils n'ont pas cru devoir s'avouer vaincus, mais ils ont proposé la suspension des négociations pour donner aux parties le temps de réviser leurs positions, de trouver des terrains d'entente possibles; entre-temps, ils ont proposé un accord provisoire.

Le problème tenait essentiellement à une question de pêcheries. Les discussions se poursuivront à un niveau inférieur à celui des négociateurs spéciaux. Les deux parties réévaluent leurs positions. A vrai dire, les négociateurs ont fait tellement de progrès qu'il serait regrettable qu'ils ne soutiennent pas leurs efforts pendant encore un peu de temps. A mon sens, une entente est toujours possible.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, le ministre a, pour ainsi dire, esquivé l'essentiel de ma question, que je poserai de nouveau.

Une voix: Il y réussit bien.

M. Crouse: Quelles recommandations les conseillers canadiens du ministre lui ont-ils faites à ce sujet? Lui ont-ils recommandé, à lui et au gouvernement d'établir une ligne de démarcation et s'y tenir? Quelles ont été les recommandations au ministre des conseillers nommés pour le guider en la matière?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, si nous étions revenus sur notre position de départ, nous serions arrivés à une entente, mais celle-ci ne nous aurait pas satisfaits. Nous avons essayé de trouver un moyen de contourner la difficulté que posent l'établissement de la ligne de démarcation, le déplacement des poissons entre la zone américaine et la zone canadienne, la question de savoir qui devrait les pêcher et à quel moment. Les pourparlers n'ont pas abouti sur ces derniers points. Nous avons en fait suspendu les négociations, mais elles ne sont pas rompues. Nous avons bon espoir que les deux parties en arriveront à une entente avantageuse à long terme.